

N° d'agrégation : P 204081

Belgique – Belgïe
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°30 – mai 2002

Mensuel de la FeBISP (ne paraît pas en juillet - août)

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alliés, 307 - 1190 Bxl
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : hoffstadt@febisp.be - Web : www.febisp.be

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 56 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'oeuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEM, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en oeuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère.
- l'évaluation du partenariat " Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques "
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP

2. De définir des programmes d'action concertée.

- Notamment pour :
- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées.
 - l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.
 - participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral.
 - favoriser le développement de projets d'économie sociale

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur - délégué –
Suzanne Beer, secrétaire générale – **Valérie Dancart**, secrétaire de direction – **Amparo Garcia**, secrétaire - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché Relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée Relations publiques & Information - **Delphine Huybrecht**, attachée Economie sociale - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique Formation professionnelle.

Edito

Une fois de plus, vous nous avez démontré que nous pouvions compter sur vous. Vous êtes, en effet, venus nombreux assister à notre journée d'étude. Et ce, malgré le beau temps et le week-end prolongé en perspective... Merci à vous.

Beaucoup de choses ont été dites au cours de cette journée, via les interventions des orateurs, d'une part, mais également, et cela nous fait vraiment plaisir, lors des débats. Visiblement, le thème de la discrimination ethnique à l'embauche et dans le parcours d'insertion est vaste, soulève de nombreuses questions et amène de nombreux témoignages de cas vécus dans les centres de formations. Certains estiment avoir trouvé une solution, d'autres sont perplexes, mais tous se sentent concernés...

De la non-discrimination à la responsabilité sociale des entreprises, il n'y a qu'un pas que la FeBISP a franchi en assistant à la 13^{ème} matinée d'économie sociale qui portait sur la responsabilité sociale des entreprises, et les possibilités de partenariat entre entreprises privées et entreprises d'économie sociale (voir page 6).

Autre question qui tarabuste certains d'entre vous : comment vont évoluer les Fonds structurels accordés par l'Union européenne suite à l'élargissement de l'Europe aux pays de l'Est ? (voir article en page 5).

Côté pratique, nous informons les associations membres de la FeBISP sur les avantages liés à leur adhésion à la FESEFA, Fédération des Employeurs du Secteur de l'Education permanente et de la Formation des Adultes (lire en page 11).

De plus, nous avons relevé deux formations qui pourraient vous intéresser (présentations en pages 11 et 13).

Sur ces bonnes nouvelles, nous vous souhaitons une lecture douce et ensoleillée.

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

→ Prochain Midi FeBISP	P. 4
Actualités	p. 5
→ Fonds structurels et élargissement : faire plus avec moins	p. 5
→ Les relations de partenariats entre les entreprises d'économie sociale et les entreprises privées classiques	p. 6
Brèves	p. 10
→ L'aménagement du crédit temps, comment s'y prendre ?	p. 10
→ Affiliation à la FESEFA	p. 11
Formations	p. 11
→ Femmes et management	p. 11
→ La problématique du genre dans la conception de projets d'insertion socio-professionnelle	p. 13
Offres d'emploi	p. 13
Agenda	p. 14
→ Réunions internes à la FeBISP	p. 14
→ Activités extérieures à la FeBISP	p. 16

PROCHAIN MIDI DE LA FEBISP

La Loi du 12/08/2000 et l'Arrêté Royal du 01/10/2000 instaurent une nouvelle forme juridique de société permettant...

A des demandeurs d'emploi :

- De bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ;
- D'avoir un employeur unique, bien que travaillant dans plusieurs entreprises ;
- D'accumuler expérience et formation, réalisant ainsi leur insertion socioprofessionnelle durable.

A des employeurs qui mutualisent leurs besoins de proposer des emplois de qualité :

- En disposant de la main-d'œuvre au moment où ils en ont besoin ;
- En réutilisant des travailleurs connus et formés à leur culture d'entreprise ;
- En ne supportant que les coûts salariaux, sur base d'une simple facture.

En France, ce dispositif a permis de créer 8000 emplois à contrat à durée indéterminée !
A Bruxelles, la Mission Locale d'Etterbeek a lancé un projet à titre expérimental qui a, d'ores et déjà, permis l'embauche de 4 personnes.

Que vous soyez intervenant social, formateur, chercheur, conseiller en insertion, coordinateur dans une association d'Insertion socioprofessionnelle, un CPAS...

Venez écouter et poser vos questions sur les
Groupements d'Intérêt Economique (GIE)
plus connus sous le nom de groupements d'employeurs

Le mercredi 5 juin 2002 de 12h à 14h

Avec la participation de :

Denis Stokkink : Conseiller de Madame Laurette Onkelinx, Vice-première Ministre et Ministre fédérale de l'Emploi.

&

Jean-Noël Cuvelier, Marcel Breuer et Claude Larsimont : Coordinateur, coordinateur-adjoint et consultant de la Mission Locale d'Etterbeek.

**Information : Pierre-Alain Gerbeaux, (☎ 02 537 72 04 ou gerbeaux@febisp.be)
Pas d'inscription préalable, entrée gratuite.**

**Lieu : Ligue des Familles, rue du Trône, 127 - 1050 Bxl (à droite de l'entrée principale, entrée cour, au fond à droite). Merci à la Fesefa !
Nous ne pouvons fournir de sandwiches, merci de prendre vos dispositions.**

Actualités

FONDS STRUCTURELS ET ELARGISSEMENT : FAIRE PLUS AVEC MOINS

Pour beaucoup de citoyens, l'Union européenne est perçue uniquement comme un grand marché, une vaste zone de libre-échange. Pourtant, certaines des politiques adoptées par le Conseil de l'Union européenne ont de forts accents d'Etat-Providence. Il en est ainsi de celles des fonds structurels qui consistent en un mécanisme de redistribution au sens le plus noble et keynésien du terme.

En effet, les Etats membres apportent leur contribution (**calculée en fonction de leur PIB**) au budget de l'Union européenne et celle-ci répartit et transfère à chaque Etat un montant, évalué en fonction des besoins repérés.

Quatre fonds structurels

Structurels car ils sont des outils financiers récurrents, sur lesquels les Etats peuvent compter pour la mise en oeuvre de leur politique. Le plus connu et le plus ancien reste sans nul doute le Fonds Social Européen, institué en 1957 par le Traité de Rome. Mais trois autres fonds existent également : le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche

(IFOP). Ces quatre outils financiers ont pour mission commune de réduire les différences de niveaux de vie entre les citoyens et entre les régions de l'Union européenne (nous sommes bien dans un système de redistribution, mais à l'échelle européenne et non plus nationale).

Ensemble ces quatre fonds sont dotés de 213 milliards d'euros pour la période 2000-2006 en vue d'atteindre 3 objectifs :

- **Objectif 1** : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement.
- **Objectif 2** : soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle. En Région bruxelloise, 10 communes vont bénéficier d'un tel soutien.
- **Objectif 3** : soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

Comment s'opère le financement ?

Les quatre Fonds obéissent au principe du partenariat : la Commission européenne coopère de manière étroite avec les autorités nationales, régionales ou locales concernées de chaque Etat mem-

bre, depuis le stade préparatoire jusqu'à la mise en oeuvre des mesures. Les programmes sont négociés et arrêtés conjointement à partir du Plan d'Action nationale, des Documents Uniques de Programmation et de la Stratégie Européenne de l'Emploi. Chaque Etat est ensuite responsable de la ventilation du financement et de la sélection des projets qui bénéficieront de subsides. Par ailleurs la contribution des Fonds européens au cofinancement des projets est réalisée selon le principe d'additionnalité. Cela signifie que l'aide communautaire complète les efforts financiers de l'Etat membre mais ne peut entraîner une réduction de ces efforts.

Jusqu'au début des années 90, la mécanique était parfaitement huilée et le fonctionnement bien rôdé satisfaisait l'ensemble des Etats membres. Mais depuis lors, l'Allemagne, plombée par le coût de sa réunification, a commencé à donner de la voix et à remettre en question ce mécanisme de redistribution, arguant du fait qu'elle constituait à la fois le plus important contributeur au budget de l'Union et l'un des moindres bénéficiaires (or cette seconde proposition est loin d'être avérée si l'on se réfère à un rapport de la

Direction Générale de la Politique régionale, adopté par la Commission début 2002).

Depuis la signature fin 2000 du traité de Nice et la mise en œuvre du processus d'élargissement, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions permettant aux pays d'Europe centrale et orientale (les fameux PECO) de devenir membres de l'Union européenne, à partir de 2004 pour les mieux placés, l'on sentait poindre les revendications de la part des principaux Etats membres bénéficiaires. C'est l'Espagne qui a tiré en premier le signal d'alarme en demandant en 2001 des garanties (pour l'instant sans succès) pour continuer de percevoir des fonds après 2006. le gouvernement de Jose Maria Aznar argumentant que ce n'est

pas parce que des pays plus pauvres entrent dans l'Union que les pays bénéficiaires actuels deviennent plus riches d'un coup de baguette magique. Point de vue partagé par Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale.

Avec l'adhésion des ex « pays de l'Est », l'Union européenne passera de 15 à 27 membres et elle va voir sa population et sa superficie augmenter d'un tiers, mais sa richesse croître de 11% seulement.

Si l'on maintient les règles et les procédures actuelles de répartition des aides structurelles, l'on assistera à une lame de fonds se déplaçant d'Ouest en Est !

Déjà certains Etats membres prônent la renationalisation

des aides tandis que d'autres souhaitent le maintien de la politique de solidarité européenne. Le débat est ouvert et les réponses sont loin d'être définitives comme nous le verrons dans le prochain numéro de L'insertion.

¹ Lire en ce sens l'article « regard sur le Fonds Social Européen » in L'insertion n° 9 –mai 2000, page 4.

² 195 milliards d'euros pour les fonds structurels et 18 milliards pour le Fonds de cohésion.

³ Premier rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale – 30 janvier 2002. Disponible sur le site web de l'Union européenne à l'adresse ci-dessous.

http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/interim1_fr.htm

LES RELATIONS DE PARTENARIATS ENTRE LES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE ET LES ENTREPRISES PRIVEES CLASSIQUES

Une matinée pour réfléchir à la Responsabilité sociale des entreprises, et aux possibilités de partenariat entre entreprises privées et entreprises d'économie sociale.

Le 23 avril dernier a eu lieu à l'Université du Travail de Charleroi la 13^{ème} matinée de l'économie sociale, organisée par SAW, Syneco et Febecoop avec le soutien de la

CERA Foundation, et intitulée : « Relations, partenariats entre entreprises d'économie sociale et entreprises privées classiques. »

Cette matinée se donnait comme objectif de réfléchir, au-delà des clivages entre entreprises classiques et entreprises d'économie sociale, aux conditions d'émergence de partenariats profitables

pour les deux types d'acteurs.

Les concepts d'« économie plurielle » et de « responsabilité sociale des entreprises » (en abrégé : RSE)

La responsabilité sociale des entreprises est un thème à la mode aujourd'hui. Il renvoie à des initiatives prises par des entreprises capitalistes

cherchant à introduire une dimension sociale et environnementale au sein de leurs pratiques de management et de production, la plupart du temps sous la poussée de mouvements citoyens soucieux de développements socialement et écologiquement durables.

Ces bonnes intentions doivent faire l'objet d'une vigilance accrue de la part de la société civile, car la tentation serait grande pour les entreprises commerciales de surfer sur la vague de la consommation responsable et de se construire une image « éthique » à peu de frais. D'autre part, l'analyse des mesures à prendre pour parvenir à mettre en place des structures de production socialement et écologiquement responsables devient très vite, pour autant que l'on s'y penche sérieusement, un véritable casse-tête.

Le concept de responsabilité sociale des entreprises est en lien avec le thème de l'économie plurielle, chère à notre Ministre de l'économie sociale, Monsieur Johan Vande Lanotte. L'économie plurielle, c'est l'ensemble de l'activité économique appréhendée sous ses différentes facettes ; elle regroupe ainsi les initiatives d'économie sociale, l'économie non marchande, ainsi que la sphère économique classique pour autant qu'elle intègre la dimension de responsabilité sociale au sein de ses activités.

Voilà plantée la toile de fond de cette matinée d'étude.

Tensions et concurrence : libre concurrence, concurrence déloyale...

Traditionnellement, l'harmonie est loin de régner toujours dans les relations entre entreprises classiques et structures d'économie sociale. Les secondes soupçonnent les premières de ne chercher que le profit, les premières accusent les secondes de concurrence déloyale. Il était bon de rappeler dans quel contexte juridique les questions de concurrence entre entreprises classiques et entreprises d'économie sociale se règlent en Belgique. C'est ce que fit brièvement Françoise Navez, juriste au Centre d'économie sociale de l'Université de Liège.

En gros, deux types de plaintes peuvent être déposées pour concurrence déloyale : plaintes contre les entreprises d'économie sociale pour vente à des prix anormalement bas ou plaintes contre une norme légale en droit belge conduisant à des distorsions de concurrence.

Une ASBL est totalement autorisée à faire du commerce pour autant que :

- Cette activité commerciale soit la condition de la réalisation du but supérieur de l'ASBL (ex. une ASBL de formation par le travail) ;

- Les moyens mis en oeuvre pour la réalisation de l'activité commerciale soient quantitativement moindres que les moyens mis en oeuvre pour la réalisation de l'activité non commerciale ;
- Les recettes de l'activité commerciale soient affectées à la réalisation du but supérieur de l'ASBL ;
- Les prix pratiqués ne soient pas anormalement bas.

Si ces conditions sont satisfaites, aucune plainte ne peut être déposée contre une ASBL inscrite au registre du commerce, sur le grief de statuts avantageux ou du bénéfice de subsides publics.

Des mesures légales en faveur des entreprises d'économie sociale peuvent par ailleurs faire l'objet de plaintes, en vertu des articles 10 et 11 de la Constitution qui proclament l'égalité de toutes les personnes (physiques et morales) devant la loi.

Dans ce cas, la jurisprudence évalue s'il y a ou non distorsion de concurrence. Au niveau européen, les articles 87 et 88 du traité de l'Union européenne qui régissent les aides d'Etat interdisent les aides d'Etat « sélectives », avec quelques exceptions (aides à la formation, à l'emploi, aux PME) ; les aides transversales, applicables sans exception à tout type d'entreprises, sont beaucoup mieux tolérées.

Qu'est-ce qu'une entreprise socialement responsable ?

Cette question fit l'objet de la seconde intervention de la matinée, en la personne de Mme Rabau, conseillère au cabinet du Ministre Johan Vande Lanotte. La responsabilité sociale des entreprises, c'est la recherche d'un équilibre entre les aspirations économiques, sociales et environnementales des entreprises, en concertation avec les acteurs concernés : les travailleurs, les clients, fournisseurs, sous-traitants.

L'entreprise durable est un concept vaste ; la Commission européenne a donné un cadre à la responsabilité sociale des entreprises en rédigeant un livret vert sur cette question.

La responsabilité sociale des entreprises revêt des aspects « internes » et « externes ». Le bien-être et la sécurité des travailleurs, ainsi que l'exploitation des ressources naturelles relèvent des aspects internes de la RSE, tandis que les questions plus vastes des droits de l'homme et de l'environnement relèvent des aspects externes de la RSE.

Beaucoup d'entreprises ont développé des initiatives pour montrer leur responsabilité sociale : codes de conduite, labels, rédaction de rapports concernant leurs prestations sociales ou écologiques. La base volontaire sur laquelle sont prises ces

initiatives est importante à souligner, car elles dépassent le cadre légal et ne peuvent donc être contraignantes. Les pouvoirs publics ont néanmoins un rôle important à jouer pour promouvoir la RSE, stimuler sa mise en oeuvre, contrôler sa qualité.

En Belgique, différentes mesures vont dans ce sens :

- La récente loi portant sur la création d'un label social ;
- L'obligation de transparence pour les investissements des fonds de pension.

L'autorité doit elle-même faire preuve de responsabilité sociale dans ses propres actions, et agir elle-même sur les marchés en introduisant des clauses éthiques ou sociales.

Enfin, les entreprises d'économie sociale ont également un rôle à jouer pour promouvoir la RSE, elles doivent aiguillonner le secteur classique en ce sens, mais l'échange ne doit pas être à sens unique ; les structures d'économie sociale sont souvent un peu faibles au niveau de leurs techniques de marketing et de gestion. En vue de nouer le dialogue entre entreprises classiques et entreprises d'économie sociale, le gouvernement a récemment pris l'initiative de mettre des managers du secteur privé à disposition d'entreprises d'économie sociale.

Les pratiques : avantages et difficultés à collaborer. Un regard critique

Pierre Verbeeren nous introduit les hypothèses de travail du CEDAC – Centre d'étude et d'action pour la cohésion sociale, créée en février dernier. Le concept de cohésion sociale renvoie à toutes les stratégies politiques de lutte contre l'exclusion et de renforcement de l'égalité de fait entre les individus. Cette nouvelle association réfléchit aux enjeux des partenariats entre entreprises classiques et structures d'économie sociale.

Le CEDAC s'est fixé entre autres missions l'étude des conditions de partenariat entre entreprises privées et entreprises d'économie sociale ; les formules sont variées et vont de l'intérim d'insertion (Vocation d'insertion sociale proclamée de sociétés d'intérim commerciale) au montage de la Carte « Happy Days » (grâce à laquelle un pourcentage du montant des achats effectués par le détenteur de ladite carte peut être, à sa demande, reversé à des associations humanitaires).

Ces initiatives sont encore assez peu nombreuses, ce qui peut faire douter d'un mouvement de fond en faveur de ce type de partenariat, mais surtout ce type d'initiative doit faire l'objet de la plus grande vigilance de la part des citoyens que nous sommes.

La critique la plus fréquente portée contre ces actions consiste à dire qu'elles mettent en péril les mécanismes classiques de solidarité.

L'hypothèse du CEDAC est que ce type de partenariat mérite néanmoins d'être développé, notamment pour permettre aux structures d'économie sociale concernées d'atteindre une taille suffisante.

3 conditions s'imposent pour que ce type de partenariat se révèle favorable aux deux parties :

- L'initiative doit venir du partenaire « économie sociale » : ex. la campagne « Vêtements Propres » a été une réussite car elle émanait du secteur ONG ;
- L'idée du partenariat doit s'intégrer à une vision stratégique interne de croissance forte pour l'association, car s'il n'y a pas de stratégie réelle de croissance forte, il ne peut pas, selon le CEDAC, y avoir de réelles transformations sociales à la clé ;
- Cette vision stratégique doit être partagée par tous les échelons de la hiérarchie interne à l'association (direction, travailleurs, bénévoles) et par ses partenaires.

Les attitudes possibles des entreprises d'économie sociale face aux projets de rapprochement avec le secteur des entreprises classi-

ques peuvent être regroupées en 4 classes :

- L'approche révolutionnaire (le partenariat n'est pas possible) ;
- L'approche réformiste, visant à modifier progressivement les pratiques des entreprises capitalistes ;
- L'approche instrumentalisante ou pragmatique, où chacune des deux parties tire un bénéfice de l'alliance ;
- L'approche de « la taupe », où les idées réformatrices sont véhiculées à l'intérieur de l'entreprise capitaliste via des travailleurs ou des cadres « consciencisés ».

Une expérience concrète : l'alliance entre Watco et le groupe « Terre »

William Wauters nous parle de Terre. C'est une entreprise d'économie sociale liégeoise bien connue pour ses activités de collecte de vêtements et de déchets papier et carton. Terre a eu pendant longtemps la quasi-exclusivité de ce type d'activité et bénéficiait de conventions avec 90 communes en Région liégeoise, mais récemment, le système FOST+ de collecte sélective a été mis en place, et Terre a été contrainte de s'y adapter, sa survie étant menacée.

La nécessité d'investir dans des équipements de collecte et de tri se faisant impérieuse, Terre s'est tournée vers le groupe Watco, entreprise

de 2700 personnes et propriété du groupe financier Suez, représentée pour l'occasion par Patrick Tréfois.

Avant cela, Terre avait été approchée par deux autres entreprises capitalistes, mais leurs propositions avaient été rejetées, ces entreprises se souciant très peu du bien-être social de leurs travailleurs. Le rapprochement avec Watco a été initié par Terre, discuté longuement avec ses travailleurs et finalement voté. Le démarrage de Tri-terre est prévu pour juin 2002 et la durée du partenariat planifié à 10 ans. Aucune clause de sortie n'a été précisée.

L'alliance entre Watco et Terre s'est concrétisée par un investissement commun dans des machines de tri, et la création d'une société anonyme à finalité sociale, Tri-Terre, où Watco et Terre ont un égal pouvoir de décision.

L'avantage de ce partenariat pour Terre est de pouvoir continuer ses activités tout en bénéficiant des marchés plus importants ouverts par Watco. L'avantage pour Watco est l'approvisionnement régulier en tonnages de papier pour un prix très compétitif.

Le débat n'est pas clos...

Ces présentations furent suivies d'un débat où Denis Lambert, des Magasins du Monde Oxfam, revint sur les

conditions de partenariat entre son ONG et les grandes surfaces de distribution. Oxfam accepte de s'associer à ses distributeurs à condition que ceux-ci ne revendiquent aucune exclusivité, ce qui est un gage de leur bonne foi, et à condition également qu'Oxfam puisse conserver sa liberté d'expression et critiquer ouvertement certains producteurs commerciaux responsables d'abus par

exemple. Plusieurs responsables d'entreprises d'économie sociale ont manifesté la difficulté pour leur petite structure de nouer des relations de partenariat intéressantes avec de grosses entreprises. Beaucoup de chemin reste à parcourir donc sur la voie de la responsabilité sociale des entreprises.

.....
¹ Attention, l'expression

« entreprises d'économie sociale », utilisée tout au long de ce texte, doit être comprise au sens le plus large et inclut les ASBL, les ONG, les coopératives, etc. : toute structure marchande ou non marchande productrice de « plus-value sociale ».

² Le livre vert est disponible sur Internet à l'adresse : http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/gpr/2001/com2001_0366fr01.pdf

Brèves

L'AMENAGEMENT DU CREDIT TEMPS, COMMENT S'Y PRENDRE ?

La convention collective de travail n°77bis aménage de manière minimale le droit des travailleurs au crédit-temps et pour le surplus, elle détermine les marges laissées aux secteurs et aux entreprises dans la mise en place du dispositif. Pour ce faire, elle prévoit la possibilité d'adapter le droit au crédit-temps par convention collective de travail sectorielle ou convention collective de travail d'entreprise, voire pour certains points, par règlement de travail.

Au sein de la commission paritaire 329 de nombreuses difficultés sont rencontrées pour faire adopter la proposition de convention collective de travail relative au crédit-temps. Le sujet est, bien sûr, toujours à l'ordre du jour, mais nul ne sait vraiment quand cette convention collective sera adoptée. Une chose est sûre cependant, la proposition de convention collective de travail sur la table devrait laisser une grande marge de manœuvre aux entreprises pour moduler ce droit au crédit-temps en leur sein.

Ainsi, libre à vous de déjà adopter une convention collective de travail d'entreprise, dont le champ d'application s'étendrait à votre association selon les mesures que vous souhaitez. Cela aura l'avantage de vous permettre d'organiser ce dispositif dès à présent.

Si vous êtes intéressés, reportez-vous aux pages 2 et 3 du « Pour faire bref » n° 34 – mars 2002 qui reprennent les dispositions que vous pouvez adopter.

AFFILIATION A LA FESEFA

La FESEFA (fédération de l'éducation permanente et de la formation des adultes) regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des associations d'ISP en Wallonie et à Bruxelles, ainsi qu'une très large part des associations d'éducation permanente.

Elle est l'une des composantes majeures du secteur socioculturel représenté par la CESSoc (Confédération du secteur socioculturel et sportif), qui nous représente à la

fameuse Commission paritaire 329.

Le fait que l'ensemble des asbl de la FeBISP soit affilié à la FESEFA leur permet :

- de recevoir les publications FESEFA (Pour faire bref) ;
- d'avoir accès aux conseils juridiques de la FESEFA (coordonnées...) ;
- d'être représenté via trois mandats au conseil d'administration et de pouvoir aussi être tenu au courant

de ce qui se passe dans le monde de l'éducation permanente.

Pour les associations qui ont adhéré à la FESEFA via la FeBISP, il leur est rappelé que si elles ne peuvent assister à une assemblée de la FESEFA, il est désormais possible de donner procuration à un des administrateurs FeBISP. Il suffit pour cela de nous envoyer le document en temps utiles. Merci.

Formations

FEMMES ET MANAGEMENT

UNE FORMATION DESTINEE AUX FEMMES OCCUPANT UNE FONCTION DE DIRECTION OU DE COORDINATION AU SEIN D'ORGANISATIONS FEMINISTES OU NON MARCHANDES

En 2002, Amazone organise en collaboration avec le CFIP (Centre de Formation et d'Intervention Psychosociologique) la troisième édition de la formation « management » pour les femmes occupant une fonction de coordination ou de direction au sein d'organisations féministes ou non marchandes. La formation est orientée vers le développement du leadership et des compétences managériales. Les dix sessions de cours sont étalées entre octobre 2002 et mai 2003, au rythme

d'une ou deux journées par mois. Chaque session contient des informations théoriques et des exercices et applications sur la base de cas proposés par les participantes.

La formation accorde une grande importance à l'intégration de notions acquises au cours de la pratique quotidienne. Pour favoriser cette intégration, les participantes formuleront un projet auquel elles souhaitent personnellement travailler tout au long de la formation. Un coaching

individuel permettra de suivre efficacement le développement du projet personnel de chaque participante, tandis qu'un travail en sous-groupe de répétition après chaque session de cours visera à autonomiser les participantes dans leur réflexion. La dimension « management au féminin » sera amenée par des intervenantes extérieures, dirigeantes d'organisations, qui seront invitées lors des repas du midi à témoigner de l'originalité de leur expérience.

Quelques témoignages de participantes de la formation 2000-2001:

- « *La formation m'a permis de me rendre compte que nous avons toutes des limites et que l'énergie n'est pas un puits sans fond* ».
- « *Une expérience unique, qui m'a permis de rencontrer de véritables collègues, des paires. Enfin, j'ai pu sortir de ma solitude de chef et partager des difficultés propres à ma fonction* ».
- « *La formation m'a appris à décoder les rapports de pouvoir et m'a fourni de nombreuses clés de lecture pour mieux comprendre le fonctionnement de mon organisation. En comprenant qu'une organisation évolue constamment dans un contexte mouvant et ne fonctionne pas comme un monolithe, j'ai réussi à mieux y trouver mes marques* ».
- « *La formation m'a donné des outils qui m'ont permis de mieux me sentir dans mon leadership* ».

La formation est ouverte aux femmes occupant une fonction dirigeante ou de coordination au sein d'une organi-

sation féministe ou non marchande. Les personnes qui auront renvoyé leur formulaire de candidature avant le 28 juin seront invitées à un entretien individuel (le 10 ou 12 septembre), au cours duquel il s'agira d'approfondir les motivations et attentes de chacune. Le nombre de participantes à la formation est limité à 14.

Formateurs: Pierre Dubruille et Nicole Duhamel – CFIP

Un aperçu du programme:

- L'organisation dans son environnement
- Pouvoirs et changements dans l'organisation
- Développer son style de management
- Entretiens de fonctionnement et d'évaluation
- Le management par les compétences
- Conflits et négociations
- L'efficacité professionnelle

La formation aura lieu dans les locaux d'Amazone les 4 et 25 octobre, le 26 novembre, le 19 décembre, le 14 janvier, les 4 et 27 février, les 13 et 27 mars et le 8 mai.

Une date supplémentaire est à prévoir en avril pour le coaching individuel.

Les entretiens préalables seront organisés les 10 et 12 septembre.

Les frais d'inscription s'élèvent à 495 euros pour les femmes travaillant dans une organisation du mouvement féministe et à 645 euros pour celles venant d'une organisation non marchande.

Sont inclus dans ce montant : les documents, le coaching individuel tel que prévu dans le programme, les pauses-café et les repas avec boissons. Le montant de l'inscription est à verser après la confirmation de l'inscription par Amazone.

Pour plus d'informations sur le contenu du programme, vous pouvez contacter:

- ☐ **CFIP, Pierre Dubruille ou Nicole Duhamel**
☎ **02 770 50 48**
- ☐ **Amazone, Ariane Dierickx,**
☎ **02 229 38 00**
a.dierickx@amazone.be

Pour obtenir le programme complet et le formulaire de candidature, contactez Anita Vanhoutvinck :
☎ **02 229 38 23**
a.vanhoutvinck@amazone.be

LA PROBLEMATIQUE DU GENRE DANS LA CONCEPTION DE PROJETS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

L'asbl **Flora** met sur pied une formation pour intégrer la problématique du genre dans la conception de projets d'insertion socio-professionnelle (dispositifs

d'accueil, d'aide, d'orientation et de formation du public en difficultés d'insertion.

Dates et lieu :
12 et 13/09/02 à Bruxelles

Formations gratuites.

Infos :
Anne Kervyn
☎ **02 205 17 52**
anne@florainfo.be

Offres d'emploi

FIJ asbl, centre de formation professionnelle et d'éducation permanente, recrute un(e) **secrétaire accueillant(e)** à temps plein.

Profil et conditions :

- conditions FBIE
- niveau humanités supérieures
- capacités d'écoute et d'accueil
- bonnes connaissances en informatique (textes et tableurs)

Envoyer lettre de candidature & CV à :
FIJ asbl
M. Pierre Devleeshouwer
rue Franz Gaillard, 2
1060 Bxl

FTQP asbl cherche un(e) **comptable** pour contrat de remplacement de 4 mois dès le 15 septembre 2002.

Contact et renseignements :
FTQP asbl
M. René Desorbais
rue des Alliés, 315
1190 Bxl
☎ **02 537 77 24**

La **Mission locale d'Ixelles** recrute un(e) **coordinateur/trice de projets** pour contrat à 4/5^{ème} temps.

Profil et conditions :

- statut ACS
- niveau gradué
- expérience en ISP et en coordination de projets souhaitée.

Envoyer CV & lettre de motivation à :
Mission locale d'Ixelles asbl
M. Pascal Delaunois
rue d'Alsace-Lorraine, 28
1050 Bxl
missionlocalexl@hotmail.com

Asbl **Technologies Sociales** Ixelles, secteur associatif ISP, recrute un(e) **secrétaire** pour contrat temps plein à durée indéterminée.

Profil et conditions :

- statut ACS
- niveau A2 ou A1
- expérience professionnelle
- bonne connaissance ordinateur et comptabilité
- aimant les contacts humains
- organisé(e) rigoureux/se

Envoyer lettre de motivation & CV à :
Technologies Sociales
M. A. Thiry
techno.sociales@brutele.be
☎ **0475 92 17 30**

La **Mission Locale de St-Josse** engage un(e) **secrétaire** pour contrat temps plein à durée indéterminée.

Description des tâches :

- tenue du secrétariat de la cellule Insertion Socioprofessionnelle de la Mission Locale
- constitution et suivi de dossiers justificatifs financiers pour les pouvoirs subsidants en tenant compte des différents mémentos et délais

Profil et conditions :

- statut ACS (TCT transformé)
- niveau 2+

**Envoyer lettre de motivation & CV à :
Mission Locale de St-Josse asbl**

M. Marc Vauthier
rue de l'Union, 31
1210 Bxl
mwauthier@mlstj.irisnet.be
☎ 02 210 89 43

Agenda

REUNIONS INTERNES A LA FEBISP

2/5 à 9H	Réunion interne : préparation de la journée d'étude	FeBISP
3/5 à 9H	Réunion interne : préparation de la journée d'étude	FeBISP
3/5 à 14H	Réunion « Réduire et Récompenser »	FeBISP
6/5 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	Pianofabriek
6/5 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	Pianofabriek
7/5 à 14H	Réunion avec les intervenants de la journée d'étude	FeBISP
8/5 à 14H	Réunion avec les Missions Locales	Mission Locale Etterbeek
13/5 à 9H30	Réunion avec les syndicats (conventions collectives de travail de l'accord du non marchand bruxellois)	FeBISP
13/5 à 14H	Réunion interne : préparation de la journée d'étude	FeBISP
14/5 à 9H30	Groupe de travail « Préformations »	FeBISP
14/5 à 12H	Réunion pour la préparation et la réactualisation de la brochure de la COCOF : « Une formation : l'atout pour votre avenir »	COCOF
14/5 à 14H	Groupe de travail « Validation des compétences »	FeBISP
15/5 à 9H	Groupe de travail « AFT »	Bruxelles Formation
15/5 à 13H	Réunion interne : préparation de la journée d'étude	FeBISP
15/5 à 13H	Conseil d'administration de la Fesefa	Ligue des Familles
16/5 à 9H	Réunion sur l'accord du non marchand	Cabinet Eric Tomas
16/5 à 15H30	Réunion interne : préparation de la journée d'étude	FeBISP

17/5 à 9H	Journée d'étude de la FeBISP « Les discriminations à l'embauche et dans le parcours d'insertion : des défis pour l'insertion socioprofessionnelle »	Ten Weyngaert
21/5 à 13H	Assemblée générale du CBCS	Espace du Marais
21/5 à 14H30	Conférence-débat : « L'institutionnalisation du secteur social associatif et nouveaux lieux de revendication »	Espace du Marais
22/5 à 14H	Comité de rédaction de l'Essor	Interfédé (Namur)
23/5 à 9H30	Groupe de travail : « AFT Bâtiment »	Asbl Bonnevie
23/5 à 14H	Réunion « Réduire et Compenser »	FeBISP
24/5 à 9H30	Conseil d'administration de la CESSoC	Ligue des Familles
24/5 à 14H	Réunion accord du non marchand (volet COCOF)	Cabinet du Ministre Eric Tomas
27/5 à 9H30	Groupe de travail « AFT »	Asbl Arpaije
27/5 à 14H	Réunion avec les Missions Locales	Mission Locale Etterbeek
28/5 à 9H30	Réunion de la Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement : discussion sur le Plan Régional d'emploi	Bruxelles Formation
28/5 à 14H	Réunion du Comité de Gestion de fonds socioculturel et sportif	Afosoc
29/5 à 14H30	Groupe de travail « Réfugiés »	FeBISP
30/5 à 14H	Réunion entre la FeBISP – OOTB - ORBEM	ORBEM
31/5 à 9H30	Réunion du comité de rédaction de Traverses	Febecoop
31/5 à 9H30	Réunion sur le « contrat stagiaire » entre Lire & Ecrire et Bruxelles Formation	Lieu à déterminer
31/5 à 14H	Informations Fonds social européen aux OISP	FeBISP
3/6 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	Asbl Ispat
3/6 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	Asbl Ispat
4/6 à 14H	Réunion du groupe de travail « AFT Horeca »	Bruxelles Formation
5/6 à 12H	Les midis de la FeBISP : « Groupe d'intérêts économiques »	Ligue des Familles
6/6 à 9H	Formation juridique « Statuts et Droits des étrangers »	FeBISP
10/6 à 9H30	Groupe de travail « Validation des compétences »	FeBISP
10/6 à 14H	Groupe de travail « AFT »	Molenbeek Formation
11/6 à 9H30	Groupe de travail « Préformations »	FeBISP
12/6 à 13H	Conseil d'administration de la Fesefa	Lieu à déterminer
14/6 à 10H	Conseil d'administration de la CESSoC	Lieu à déterminer

14/6 à 13H	Portes ouvertes Atelier Marollien	Atelier Marollien
18/6 à 9H30	Réunion « Contrat de formation » avec Lire & Ecrire et I. Allinckx	Bruxelles Formation
20/6 à 9H30	Réunion du groupe de travail « AFT bâtiment »	Bruxelles Formation
20/6 à 14H	Conseil d'administration de ES-NET	Lieu à déterminer
25/6 à 10H	Comité de Gestion du fonds socioculturel et sportif	Lieu à déterminer
25/6 à 10H30	Réunion Commission Consultative Formation Emploi Enseignement	Bruxelles Formation

ACTIVITES EXTERIEURES A LA FEBISP

<p>26/06/02 à 20H</p>	<p>Lire et Ecrire organise un nouveau cycle de conférences-débats intitulé "à mots ouverts".</p> <p>Le sens de l'illettrisme dans une histoire de vie ou « Je veux et ne veux pas apprendre à lire » présenté par Dominique Padé.</p> <p>Nous considérons que chaque personne dispose d'un « appareil à penser » qui lui permet d'acquérir les connaissances de base.</p> <p>Comment cela se fait-il que parfois cela ne « marche » pas ? Les formateurs ont-ils tout mis en œuvre ? Le formé est-il de bonne volonté ? L'énigme reste entière...</p> <p>Sauf si, comme Dominique Padé, on considère que cette situation d'illettrisme trouve son sens dans une histoire de vie. Et que cette situation sert l'individu concerné d'un point de vue psychique, en terme économique ou dynamique.</p> <p>Il est alors indispensable que cette personne comprenne le sens de sa situation d'illettré et prenne conscience de ses propres processus d'apprentissage ainsi que des freins qui les ralentissent.</p>	<p><u>Lieu :</u> Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix Faculté de Philosophie et Lettres Auditoire L3 (3^{ème} étage) rue Grafé, 1 5000 Namur</p> <p><u>Informations pratiques :</u> Lire et Ecrire rue A. Dansaert, 2A 1000 Bxl ☎ 02 502 72 01 lire-et-ecrire@ lire-et-ecrire.be</p> <p><u>PAF :</u> 4€ payables à l'entrée</p>
----------------------------------	---	--

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**. Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.

Attention : les documents pour la prochaine édition de " L'insertion " doivent nous parvenir, par e-mail si possible à **hoffstadt@febisp.be**, avant le **20 juin 2002**.